

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

22 Mai 83
Dossier concernant le groupe en marbre
de M^r. Armand Cottier (Daphné)
acquis pour le Musée de l'Etat.

N^o 2324

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

2324
Groupe de M^r. A. Cottier. (Daphné)

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2324

Brux. 24 mai 1883

à M^r le Ministre des
Intérieur

Par votre lettre Du 22
de ce mois, et ^{un} des Mémor-
ables, N^o 20035, vous nous
priez de mettre à la disposition
de M^{rs} A. Galtier, pour être
exposé à Munich, le groupe
en marbre de cet artiste (Daphné)
appartenant aux Collections de
l'Etat.

Nous croyons devoir
vous prévenir, M^r le Ministre,
qu'il nous a été impossible
de nous conformer à ~~votre~~
~~instructions~~ de prendre les mesures
de garantie recommandées
par votre lettre précitée,
attendu que ~~celle œuvre~~
dû le 19 Mai cette œuvre
a été livrée à son auteur
par le Courrier du Palais de

Beaux-Arts, sans que
nous en fussions prévenus.
~~Le~~ Apr.

Le Président
Le Secrétaire L. S.
V. H.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 2035.....

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

22 Mai 1883.
ven le 24 Mai -

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2324

Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir
mettre à la disposition de M^r Armand
Cattier, Statuaire, pour être envoyé
par lui à l'exposition des Beaux-
Arts de Munich, le groupe de cet
artiste Daphné, qui fait partie
des collections du musée, et qui,
jusqu'à présent, faute de place, n'a
pu y être exposé. Je crois inutile d'ajouter
que cet envoi a lieu sous l'entière
responsabilité de l'artiste, qui aura
à en couvrir tous les frais, même
que les frais d'assurance.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur

G. Nolli-Jacquemyn

À la Commission
du musée royal de
peinture etc.